

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 259/2025

A LA SOCIETE CIMU

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MINAC/CAB/032/2025, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Ancien Combattant, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent septante un mille quatre cent quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept centimes (USD 771 486,87) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille quatre cent, quarante un centimes (USD 5 400,41), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 05/11/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général